



Erevan, le 31 juillet, 2026

Conformément à la procédure et aux conditions d'admission en master de l'UFAR au titre de l'année universitaire 2026-2027, les étudiants ci-dessous sont admis en 1^{ère} année (3^{ème} session) de Master.

Faculté de Droit (*Droit International, droit privé international et comparé*):

1. Martirosyan Milena
2. Hovakimyan Arsen
3. Arakelyan Saten
4. Goroyan Nikita
5. Nazaryan Taron
6. Grigoryan Ani
7. Ghazaryan Arshak

Faculté de Droit (*Droit international public et pénal*) :

1. Abgaryan Grigor

Faculté de Gestion (*Finance et contrôle*) :

1. Vardanyan Sofi
2. Stepanyan Diana (externe)
3. Lalayan Serda
4. Klekchyan Knarik
5. Tonoyan Anahit

Faculté d'Informatique et mathématiques appliquées (*Intelligence artificielle: fondements et applications*):

Gevorgyan Arman
Shahbazyan Metaksya
Barkhudaryan Gor
Gevorgyan Arayik
Petrosyan Maria
Janoyan Elen
Mkrtchyan Luiza
Ohanyan Silva
Muradyan David
Mirzoyan Vahe
Grigoryan Gor
Grigoryan Elen
Gilavyan Armine
Barseghyan Lilit
Muradyan Ruzanna
Galumyan Ani
Arakelyan Nare

Faculté de Marketing (*Marketing et vente*) :

1. Shahbazyan Gisane
2. Torosyan Yelena (changement de Faculté)

Au cours de l'année académique 2026-2027, l'UFAR est habilitée à ne pas mettre en œuvre les programmes du Master mentionnés ci-dessus, si le nombre d'étudiants ne remplit pas les conditions fixées par l'UFAR.

Admission sur dossier : des candidats ayant obtenu leurs diplômes avec mention «Passable», mais ayant des notes égales ou supérieures à 10 pour les matières de spécialité en 3^e et en 4^e année de Licence.

Les candidats ayant obtenu leurs diplômes avec mention «Passable», sont admis sur entretien, suite aux délibérations du jury d'admission.